



V I L L E D E
G E N È V E

Monsieur Daniel Sormanni
Président de Commission des finances

Genève, le 6 décembre 2016

PR-1206 - Acquisition du capital-actions de la société I.I. G Group SA et vente des actions de la société Alpes 12 SA et sa créance chirographaire à la FIP

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition du 29 novembre dernier relative à la PR-1206 susmentionnée, je vous transmets ci-après les précisions et documents demandés.

Vous trouverez, en annexe, l'extrait du Registre du commerce, les statuts de la Fondation Immobilière Privée pour l'Insertion Sociale (FIP) ainsi que les décomptes du dépassement de la proposition de crédit à hauteur de CHF 362'111.28.

Enfin, je vous précise que, après analyse, il s'avère exact de constater que la perte subie par la Ville de Genève à hauteur de 1,4 millions doit être amortie en une année, soit en 2017, conformément aux obligations légales.

Toutefois, je vous précise que le renouvellement de la concession d'affichage que nous avons attribuée pour 2017 à un nouveau concessionnaire nous permettra d'inscrire dans le budget 2017 une rentrée supplémentaire supérieure à 2 millions si elle ne fait pas l'objet d'un recours. Ainsi, le budget présenté par le Conseil administratif resterait à l'équilibre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Rémy Pagani

Annexes ment.